

L'Association canadienne de soccer incorporée

États financiers
31 décembre 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux parties prenantes de L'Association canadienne de soccer incorporée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963



contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 mars 2022

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de la situation financière

Au 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	7 056 219	4 658 709
Certificats de placement garanti (note 3)	7 000 000	7 000 000
Comptes débiteurs (note 10)	4 599 035	893 888
Stocks	-	3 658
Charges payées d'avance	427 645	105 455
	<u>19 082 899</u>	<u>12 661 710</u>
Immobilisations (note 4)	<u>776 205</u>	<u>842 317</u>
	<u>19 859 104</u>	<u>13 504 027</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	3 115 333	901 090
Produits reportés	1 772 010	2 945 076
	<u>4 887 343</u>	<u>3 846 166</u>
Apports reportés liés aux immobilisations (note 6)	<u>114 386</u>	<u>122 557</u>
	<u>5 001 729</u>	<u>3 968 723</u>
Actif net		
Non affecté	12 695 556	7 315 544
Grevé d'affectations internes – réserve (note 9)	1 500 000	1 500 000
Investi dans des immobilisations	661 819	719 760
	<u>14 857 375</u>	<u>9 535 304</u>
	<u>19 859 104</u>	<u>13 504 027</u>

Engagements et éventualités (note 8)

Approuvé par le conseil d'administration,

N. Bontis

_____, administrateur

B. B. B. B. B.

_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	2021			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobilisations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 315 544	1 500 000	719 760	9 535 304
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	5 380 012	-	(57 941)	5 322 071
Solde à la fin de l'exercice	12 695 556	1 500 000	661 819	14 857 375
	2020			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobilisations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 393 033	1 500 000	462 678	9 355 711
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	(77 489)	-	257 082	179 593
Solde à la fin de l'exercice	7 315 544	1 500 000	719 760	9 535 304

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Cotisations des joueurs	5 030 794	2 516 648
Commandites et autres frais (note 7)	18 259 574	4 691 337
Subventions gouvernementales (note 11)	4 709 887	4 502 646
Subventions de la FIFA et de la CONCACAF	4 221 956	2 481 671
Coupe du Monde de la FIFA 2026	1 199 225	216 786
	<hr/>	<hr/>
	33 421 436	14 409 088
Charges		
Équipes masculines	11 029 759	3 088 906
Équipes féminines	5 096 519	2 821 642
Autres équipes et équipement sportif (note 7)	1 868 396	2 127 257
Projets techniques et projets de développement	1 990 623	1 352 228
Organisation, marketing et communications	3 881 780	760 442
Coupe du Monde de la FIFA 2026	1 370 432	216 786
Compétitions	114 720	19 861
Administration et réunions	2 747 136	3 842 373
	<hr/>	<hr/>
	28 099 365	14 229 495
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<hr/>	<hr/>
	5 322 071	179 593

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	5 322 071	179 593
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	66 112	73 327
Dotation à l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(8 171)	(8 171)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(3 705 147)	1 043 139
Stocks	3 658	7 765
Charges payées d'avance	(322 190)	440 311
Comptes créditeurs et charges à payer	2 214 243	(1 563 932)
Produits reportés	(1 173 066)	1 843 599
	<hr/> 2 397 510	<hr/> 2 015 631
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(289 457)
Acquisition de certificats de placement garanti	(3 000 000)	(7 000 000)
Produit au remboursement de certificats de placement garanti	3 000 000	7 058 562
	<hr/> -	<hr/> (230 895)
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	2 397 510	1 784 736
Trésorerie au début de l'exercice	<hr/> 4 658 709	<hr/> 2 873 973
Trésorerie à la fin de l'exercice	<hr/> <hr/> 7 056 219	<hr/> <hr/> 4 658 709

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

1 Objectif de l'Association

En partenariat avec ses membres, L'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») a pour mission de promouvoir l'essor du soccer à tous les niveaux pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer un leadership et une bonne gouvernance pour le sport. L'Association est constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est enregistrée comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés des produits et des charges des périodes à l'étude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires.

Certificats de placement garanti

Les certificats de placement garanti sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation, si elle est moins élevée.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la somme des flux de trésorerie non actualisés rattachés à son utilisation et à sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. Les pertes de valeur liées aux actifs à long terme ne font pas l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les événements connexes ont lieu ou les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des joueurs et les produits tirés des commandites sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Les apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels, de fournitures pour l'équipe et de publicité sont inscrits à leur juste valeur.

Les produits tirés des opérations de vente et de service ne sont constatés que lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et que le recouvrement final est raisonnablement assuré au moment de l'exécution. Les produits tirés du matériel de cours électronique sont enregistrés lorsque le matériel est livré aux étudiants. Les produits liés au volet de formation pratique, le cas échéant, sont reconnus au fur et à mesure que la formation est dispensée aux étudiants.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

3 Certificats de placement garanti

	2021 \$	2020 \$
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux allant de 0,45 % à 0,65 %, échéant en 2022 (en 2020, à des taux allant de 0,40 % à 0,45 %, échéant en 2021)	7 000 000	7 000 000

4 Immobilisations

	2021		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	393 127	222 044
Améliorations locatives	652 792	354 629	298 163
Mobilier et matériel	287 896	287 896	-
	1 811 857	1 035 652	776 205

	2020		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	378 074	237 097
Améliorations locatives	652 792	303 570	349 222
Mobilier et matériel	287 896	287 896	-
	1 811 857	969 540	842 317

5 Remises gouvernementales

Des remises gouvernementales de néant sont comptabilisées dans les comptes créditeurs et charges à payer (néant en 2020).

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

6 Apports reportés liés aux immobilisations

En 1996, l'Association a reçu des apports de 320 958 \$ pour l'acquisition de l'immeuble de bureaux actuel. Ces apports ont été reportés et sont amortis sur 40 ans, soit la période d'amortissement du bâtiment.

	\$
Solde au début de l'exercice	122 557
Dotation à l'amortissement des apports reportés pour l'exercice	<u>(8 171)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>114 386</u>

7 Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services (apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels et de fournitures pour l'équipe) de 1 529 152 \$ (1 899 267 \$ en 2020) ont été comptabilisés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats. Les produits sont comptabilisés au poste « Commandites et autres frais », tandis que les charges sont comptabilisées au poste « Autres équipes et équipement sportif ».

8 Engagements et éventualités

Engagements

a) L'Association est liée par des contrats de location d'équipement, comme suit :

	\$
Exercices clos les 31 décembre 2022	55 188
2023	55 108
2024	50 589

b) L'Association a conclu avec la Première ligue canadienne (PLC) de soccer une entente de financement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et viendra à échéance le 31 décembre 2027. Cette entente de financement prévoit que l'Association fournira un financement annuel de 350 000 \$.

Éventualités

Dans le cadre normal de ses activités, l'Association fait de temps à autre l'objet de poursuites ou est désignée comme partie mise en cause dans des poursuites judiciaires. Une poursuite a été intentée contre l'Association, et son issue ne peut être établie pour le moment. Il est présumé que toute responsabilité découlant de cette poursuite, le cas échéant, sera couverte par l'assurance responsabilité civile de l'Association.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

9 Actif net grevé d'affectations internes

L'utilisation de la réserve est soumise à l'approbation des membres. Ces fonds peuvent être utilisés pour combler les besoins de trésorerie à court terme afin de réduire au minimum les charges financières.

10 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La trésorerie de l'Association est détenue dans une banque à charte canadienne; par conséquent, la direction considère le risque de non-exécution comme faible. L'Association traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant de manquements. Au 31 décembre 2021, cinq débiteurs étaient responsables de 85 % des comptes débiteurs (en 2020, un débiteur était responsable de 72 % des comptes débiteurs). Au 31 décembre 2021, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 1 435 232 \$ (1 160 537 \$ en 2020) et avait été comptabilisée en déduction des comptes débiteurs à l'état de la situation financière.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La trésorerie libellée en dollars américains s'élève à 2 410 467 \$ (7 840 \$ en 2020).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les certificats de placement garanti de l'Association comportent des taux d'intérêt variables fondés sur le taux préférentiel bancaire. Par conséquent, l'Association est exposée au risque de taux d'intérêt, en raison des variations du taux préférentiel bancaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour remplir ses obligations. L'Association compte sur ses flux de trésorerie tirés des activités de fonctionnement et sur ses réserves pour obtenir la trésorerie nécessaire au règlement de ses passifs lorsque les montants deviennent exigibles.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2021

11 Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était une pandémie. Les gouvernements des territoires dans lesquels l'Association exerce ses activités ont déclaré l'état d'urgence en réponse à la pandémie de COVID-19, ce qui a causé une volatilité importante sur les marchés locaux et mondiaux. Les mesures prises pour contrôler la propagation du virus se sont répercutées sur l'activité économique, tant mondiale que locale. Même si l'incidence à long terme de la pandémie sur les activités commerciales reste incertaine, la direction suit de près l'évolution de la situation économique et toute incidence potentielle (le cas échéant) qui pourrait entraîner des pertes.

Au cours de l'exercice considéré, la direction a présenté une demande d'aide dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) mis en place par le gouvernement du Canada pour aider les entreprises locales pendant la pandémie de COVID-19. Les apports comptabilisés en vertu de la SSUC se sont élevés à 195 209 \$ (1 212 642 \$ en 2020), dont une tranche de néant (619 928 \$ en 2020) était à recevoir.